

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission permanente des pétitions chargée d'étudier

la pétition "Appel pour le maintien d'une politique de l'eau publique et responsable"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 5 novembre 2007 à la salle des conférences II de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Corinne Lachat, Madeleine Lechmann et de MM Jean-Louis Klaus, Stéphane Balet, Johann Gilliéron, Yvan Gindroz, Jean-David Chapuis, Bexhet Halimi et Jean-Louis Vial Président et rapporteur de la séance.

Etait également présent M. le Syndic Rémy Jaquier que nous remercions. Il nous a apporté les compléments nécessaires.

Déposée le 13 juin 2007 par M. Hubert Sciboz représentant l'ACME (Association pour le Contrat Mondial de l'Eau, groupe d'Yverdon-les-Bains) et forte de 65 signatures, cette pétition

- invite les autorités locales d'Yverdon-les-Bains, Municipalité et Conseil Communal, à signer la déclaration "*L'eau, bien public* " et à s'engager à consacrer chaque année dans son budget une somme au développement de projets spécifiquement consacrés à l'accès à l'eau potable dans les pays défavorisés.
- demande pourquoi, dans le cadre de la recherche de solutions pour la planification des ressources en eau de dix-huit communes de la région, il est proposé la création d'une Société Anonyme (SAGREYG) au lieu, par exemple, d'une Coopérative intercommunale ou d'une Association intercommunale pour la gestion publique des eaux comme c'est le cas dans d'autres régions.

Déclaration "*L'eau, bien public*"

La Municipalité a signé cette déclaration le 14 septembre 2007 et l'a incorporée au préavis n°24 concernant la SAGREYG. Elle en a avisé l'ACME qui en a pris note avec satisfaction. A noter qu'Yverdon-les-Bains est la deuxième Municipalité de Suisse à signer cette convention.

SAGREYG

Le groupe de travail SAGREYG présidé par Mme la Préfète a reçu durant deux heures une délégation des pétitionnaires. Ces derniers ont pu alors poser toutes les questions qu'ils désiraient. Le président de la commission des pétitions a reçu par écrit les questions posées durant cet entretien et a pu constater qu'elles recourent exactement celles que se sont posées les commissaires s'occupant du préavis n°24 concernant la SAGREYG.

Réunion de la commission des pétitions.

Constatant que la commission des pétitions n'a pu se réunir, faute de convocation rapide, qu'après que la Municipalité eut répondu à la première demande et que la commission SAGREYG eut

commencé ses travaux, les commissaires unanimes déplorent le manque de diligence du Greffe dans la transmission de cette pétition. Ils souhaitent vivement, par égard envers les pétitionnaires, que pareille situation ne se reproduise plus.

Conclusions :

La commission constate que la Municipalité a déjà répondu à la demande concernant la déclaration "*L'eau bien public*". Il serait donc illogique de renvoyer cette demande à la Municipalité. A l'unanimité de ses membres, la commission propose le classement de cette demande.

La commission constate que les pétitionnaires ont pu avoir les renseignements demandés concernant leurs inquiétudes face à la privatisation de l'eau. En outre, la commission s'occupant du préavis n°24 SAGREYG a tenu compte de leurs préoccupations. Ces dernières ont donc été de facto prises en considération. A l'unanimité de ses membres moins une abstention, la commission propose le classement de cette deuxième partie de la pétition.

La commission regrette d'avoir dû se prononcer après que des décisions eurent été prises et souligne, par égard envers les pétitionnaires, que le terme abrupt de "classement" n'est en aucun cas, dans la présente affaire, une "mise au placard" de leur pétition.

Yverdon-les-Bains, le 7 novembre 2007

Le Président de la commission des pétitions

Jean-Louis Vial